

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 septembre 2016**

Date de la convocation : 22 septembre 2016 Date d'affichage : 22 septembre 2016	Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de votants : 6 Nombre de procuration : 0
<i>L'an deux mille quinze, le 27 septembre, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 22 septembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis Jean BOREL</i>	Présents : BOREL Louis Jean, PEAGNO Jean-Pierre, GRANON Jonathan, , Thomas VERNAY, Joël MAZALAIGUE, Ludivine PELTIER Absents ayant donné procuration :
Secrétaire de séance : Jean-Pierre PEAGNO	Absent(s) excusé(s) :

ORDRE DU JOUR (ouverture de la séance à 20 heures 00)

1. Délibération 1/2016 – 27/09/2016 – Annonce du décès de Monsieur Denis PAVIER, 2^{ème} adjoint au Maire

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal du décès de Monsieur PAVIER Denis, 2ème adjoint au Maire de GLANDAGE, le 13 septembre 2016.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal qu'en cas de vacance d'un seul poste d'adjoint, le Conseil Municipal peut décider, sur proposition du Maire, qu'il y sera pourvu sans une élection complémentaire dès lors que plus des 2/3 des sièges de conseillers municipaux sont pourvus (L.2122-8 du CGCT).

Le Conseil Municipal approuve et charge le Maire de gérer le dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

2. Délibération 2/2016 – 27/09/2016 – Détermination du Nombre d'adjoints

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal qu'en cas de vacance d'un seul poste d'adjoint, le Conseil Municipal peut décider, sur proposition du Maire, qu'il y sera pourvu sans une élection complémentaire dès lors que plus des 2/3 des sièges de conseillers municipaux sont pourvus (L.2122-8 du CGCT).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents articles du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, sans que ce nombre puis excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer le nombre des adjoints à deux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

3. Délibération 3/2016 – 27/09/2016 – Election d'un deuxième adjoint au Maire

ELECTION DU 2ème Adjoint au Maire de GLANDAGE

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur FAVRE Christian et Monsieur REYSSET Marc.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans touché l'enveloppe que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

RESULTAT DU PREMIER TOUR DE SCRUTIN :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : zéro,
- b. Nombres de votants (enveloppes déposées) : six,
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L.66 du Code électoral) : zéro,
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c): six,
- e. Majorité absolue : quatre.

Les Nom et Prénom des candidats dans l'ordre alphabétique :
GRANON Jonathan - Nombre de suffrages obtenues : 5 (cinq)
MAZALAIGUE Joël - Nombre de suffrages obtenues : 1 (un).

PROCLAMATION DE L'ELECTION DU 2ème Adjoint au Maire :

Monsieur GRANON Jonathan a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : Aucune observation et réclamation.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL :

Le procès-verbal, dressé et clos, le vingt-sept septembre 2016, à vingt et une heures et vingt-cinq minutes, en double exemplaires a été, signé par le Maire, les assesseurs et le secrétaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

4. Délibération 4/2016 – 27/09/2016 –

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter l'indemnité de fonction pour Monsieur GRANON Jonathan, élu ce jour 2ème adjoint au Maire de GLANDAGE,
Monsieur le Maire indique que le taux maximal (en % de l'Indice brut 1015 - Indice Majoré 821) est de 6.6 % pour les communes de moins de 500 habitants (population totale).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à l'indemnité de fonction aux taux de 6.6 % de l'indice 1015, pour Monsieur GRANON Jonathan.

TABLEAU ANNEXE accompagnant la délibération :

Monsieur GRANON Jonathan, 2ème adjoint percevra une indemnité de fonction brute annuelle de 3 028.83 euros.

Le conseil municipal charge le Maire de gérer ce dossier et lui donne signature.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Registre des délibérations du conseil municipal

Emargements des membres du conseil municipal du 27 septembre 2016	
Nom et Prénom	Signature
Joël MAZALAIGUE,	
Thomas VERNAY,	
Ludivine PELTIER,	
Jonathan GRANON, 2 ^{ème} adjoint	
Louis Jean BOREL, Maire	
Jean-Pierre PEAGNO, 1 ^{er} adjoint	